

LA PLANIFICATION DE LA TRANSITION DE L'ÉCOLE VERS LA VIE ACTIVE (TEVA)

Qu'est-ce que la TEVA?

Une démarche **coordonnée** et **planifiée** d'activités intégrées au plan d'intervention (PI) et au plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) de l'élève et qui visent son accompagnement lors du passage de l'école vers d'autres activités (emploi et vie socioprofessionnelle, formation continue, études post-secondaires, loisirs, transport, logement, etc.).

Pour qui mettre en place la TEVA?

S'adresse aux élèves qui nécessitent une démarche d'accompagnement concertée et planifiée pour assurer un passage harmonieux à la vie active, particulièrement mais pas exclusivement, aux élèves handicapés ou en difficulté.

Avec qui planifier la TEVA?

L'élève et tout autre partenaire significatif pouvant être impliqué dans la démarche :

- Les parents
- Les intervenants scolaires
- Les intervenants des CSSS ou des CRDI et CRDP
- Les intervenants des Centres Jeunesse
- Les intervenants d'Emploi Québec (CLE-SSMO)
- Les intervenants des organismes communautaires

L'école est invitée à identifier qui sont ses partenaires.

Comment planifier la TEVA?

La planification de la transition de l'école vers la vie active doit se construire en fonction du projet de vie du jeune ou d'objectifs en regard de sa vie active. Elle se fait en collaboration avec les partenaires identifiés pour la réalisation du parcours du jeune.

Quelques exemples :

- Utiliser différents outils et moyens afin de connaître les intérêts socio-professionnels du jeune;
- Planifier des activités visant à informer les parents de l'existence de différents programmes et ressources qui peuvent appuyer le jeune dans sa démarche;
- Structurer le passage de l'école à la vie active par des étapes définies en s'assurant d'y associer les ressources (matérielles, humaines...) nécessaires;
- Développer localement une banque d'activités ou de moyens concertés;
- ...

Pourquoi mettre en place la TEVA?

Pour favoriser le bien-être des élèves et contribuer à leur intégration harmonieuse dans la société. Pour répondre aux besoins des élèves pour qui une démarche de TEVA est jugée nécessaire. Pour permettre aux différents réseaux impliqués auprès de ces élèves de se concerter afin d'explorer, avec l'ensemble des partenaires concernés, diverses actions à entreprendre pour l'avenir des élèves et d'arrimer les interventions dans un souci de continuité et de complémentarité des services.

En ce sens, le gouvernement du Québec s'est engagé :

- via la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, à favoriser le passage à la vie active et le maintien en emploi;
- via la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, à soutenir davantage, à partir de 2008, la planification de la transition de l'école à la vie active des élèves handicapés;
- via la Politique gouvernementale « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité », à accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services;

En ce sens, cette démarche rejoint :

Les orientations du Programme de formation de l'école québécoise notamment du Parcours de formation axée sur l'emploi



La Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaire *L'école, j'y tiens!*



La politique de l'adaptation scolaire

L'entente de complémentarité des services MELS/MSSS

L'approche orientante

Parce que la démarche s'inscrit dans le plan d'intervention du jeune



« Pour certains élèves, **une attention particulière doit être accordée à la transition de l'école vers la vie active**. Afin de faciliter et d'assurer un passage harmonieux de l'élève vers cette prochaine étape de son développement, **une planification à plus long terme doit être envisagée dans le plan d'intervention**. Cette planification s'inscrit dans une **approche multi-sectorielle** et porte sur différents volets de l'insertion sociale et professionnelle de l'élève lorsqu'il aura quitté l'école : travail, loisir, transport, etc. Elle s'intègre au plan de services et au plan d'intervention. »

(Cadre de référence pour l'établissement des PI page 24)

Quand planifier la TEVA?

L'âge où devrait commencer le processus de planification de la TEVA varie en fonction des besoins des élèves et des programmes suivis. Les activités de planification de la TEVA peuvent s'intensifier en fonction de la préparation à un choix de parcours scolaire ou de la proximité de la sortie du réseau scolaire. La transition du premier cycle vers le deuxième cycle du secondaire est un moment où les choix de parcours ont d'importantes conséquences sur l'avenir des élèves. Les trois années précédant la sortie prévisible du réseau scolaire ont une très grande importance dans le processus de planification de la transition.

Au Québec : Plusieurs expériences visant à faciliter la transition de l'école à la vie active ont été recensées dans les différentes régions du Québec. La variété des expériences montre qu'il n'y a pas de modèle unique de transition mais plutôt une multitude de modèles.

La situation est variable en Amérique du Nord : différentes pratiques, mesures, politiques ou législations existent :

- Aux États-Unis : Loi américaine qui prévoit que la démarche doit commencer lorsque l'élève a 14 ans.
- En Ontario : La TEVA fait partie du plan d'enseignement individualisé.
- Au Manitoba : Il existe un protocole interministériel : Le protocole de transition de l'école à la communauté pour les élèves avec des besoins spéciaux.
- En Colombie-Britannique : l'élaboration d'un plan de transition de deux à trois ans avant que l'élève quitte l'école est encouragée dans le manuel des politiques, des procédures et des directives relatives aux services d'éducation spécialisée.
- Au Nouveau-Brunswick : cette pratique repose sur l'initiative des différents milieux et des parents.

Inspiré de : La transition de l'école à la vie active
Rapport du comité de travail sur l'implantation d'une
Pratique de la planification de la transition au Québec, Juillet 2003